

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 18 Septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Bail Commune/ Communauté de Communes du Sartenais Valinco-Hangar communal de Tralavettu.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2017 relative au bail entre la Commune et la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo en date du 27 avril 2026,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 12 juin 2017 a été autorisé la signature d'un bail avec la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo pour un hangar communal, d'une superficie de 120 m², situé à la ZAE de Tralavettu.

Suite à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo, le Maire propose de donner à bail deux autres emplacements (225 m² + 210 m²) pour la flotte de véhicule de collecte des déchets (13 poids lourds) et 4 véhicules légers ainsi que le stockage des conteneurs.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est opportun de regrouper ces trois emplacements, d'une surface totale de 555 m², dans un nouveau bail et de proposer un loyer annuel de 22 000 €, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à donner à bail le hangar communal à la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo aux conditions ci-dessus.
- **DIT** que les recettes seront prévues au budget primitif de la Ville exercice 2026 à l'article 752.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-065B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

